



## AVIS PUBLIC

### Séance extraordinaire/Avis de motion et dépôt du projet de règlement 414

Est donné par le soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier :

**QU'**une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité convoquée par la mairesse Louise Chamberland sera tenue à l'Édifice de la mairie situé au 7, rue Caron, **le lundi 15<sup>e</sup> jour de décembre 2025 à 19 h 30** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 414 décrétant les taux de taxes et le tarif de compensations pour l'année financière 2026 et les conditions de leur perception
5. Période de questions
6. Levée de la séance

**DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 3<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2025.**

Louis-Philippe Caron, directeur général  
Et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

### Séance extraordinaire/Avis de motion et dépôt du projet de règlement 414

Je, soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /Séance extraordinaire – Avis de motion et dépôt du projet de règlement 414 en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin) et site Internet de la Municipalité entre 13 h et 16 h 30, le 3<sup>e</sup> jour de décembre 2025.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour de décembre 2025.

Louis-Philippe Caron, directeur général  
Et greffier-trésorier